



Programme d'assurance exclusif aux membres.

Profitez de produits complets adaptés à vos besoins et d'une tarification de groupe avantageuse.



Régime d'assurance de responsabilité professionnelle

Lussier est fier de parrainer l'AQIII et d'offrir à ses membres l'opportunité d'assurer leur responsabilité professionnelle. L'assurance que nous vous proposons est la meilleure protection contre les erreurs et omissions, tant pour vous que pour vos clients. Vous êtes ainsi protégé contre des allégations d'erreurs ou omissions qu'elles soient fondées ou non. De plus, **en tant que membre de l'AQIII, vous pourriez bénéficier d'un rabais de 10%** sur la prime de votre assurance de responsabilité professionnelle. Profitez-en!

Garantie principale

L'assurance vous protège contre les réclamations **déclarées à l'assureur au cours de la période d'assurance** et pouvant résulter des services professionnels reliés aux services de consultant dans le domaine des technologies de l'information, notamment:

- ✓ les services reliés à la conception, la fabrication, le développement, la vente et la distribution de logiciels ou de matériel informatique;
- ✓ la prestation de services à des tiers reliés à Internet notamment les services d'accès à Internet, la construction et la mise à jour de sites Internet;
- ✓ le développement ou l'installation de logiciels d'encryptage;
- ✓ les services de courrier électronique;
- ✓ le développement ou la tenue de groupes de discussion ou de babillards électroniques, ou autres services connexes.

Garantie subsidiaire

L'assureur s'engage à prendre en charge la défense de l'assuré en cas de poursuite recherchant à tort ou à raison sa responsabilité professionnelle et à payer tous les frais de défense et toutes les dépenses raisonnables autres que la perte de revenu. Ces frais seront payés en sus de la limite d'assurance si la poursuite est prise au Québec.

Garantie additionnelle disponible

Lussier transige avec plusieurs assureurs et les programmes d'assurance mis au point par ces compagnies sont à même de vous offrir une couverture pour tous les besoins connexes à vos activités, entre autres:

- ✓ l'assurance de la responsabilité civile;
- ✓ l'assurance sur les biens commerciaux;
- ✓ l'assurance des administrateurs et dirigeants.

Services aux membres de l'AQIII

- ✓ l'accueil de membres aux prises avec des réclamations alléguant leur responsabilité professionnelle à tort ou à raison;
- ✓ les conseils en matière de prévention.



Personnel attiré à l'AQIII

Nos conseillers experts connaissent les particularités de votre industrie.
Ils sauront vous proposer des solutions répondant à votre situation.

<p>Courtiers d'assurance Assurance de responsabilité professionnelle et assurance des entreprises</p>	<p>Pour les nouvelles soumissions – Sans obligation !</p> <p>Mme Martine Lavoie 514 868-6822 Sans frais : 1 800 361-8715 Courriel : mlavoie@lussier.co</p> <p>Mme Natacha Maben 514 868-6826 Sans frais : 1 800 361-8715 Courriel : nmaben@lussier.co</p>
	<p>Pour le service à la clientèle – Clients existants</p> <p>Mme Martine Lavoie 514 868-6822 Sans frais : 1 800 463-2854 Courriel : mlavoie@lussier.co</p>
<p>Sinistres – Responsabilité professionnelle et assurance des entreprises</p>	<p>Mme Martine Lavoie 514 868-6822 Sans frais : 1 800 463-2854 Courriel : mlavoie@lussier.co</p>
<p>Relations avec l'Association</p>	<p>Mme Claudia Poulin 418 369- 2863 Directrice de comptes</p>

Pour toute demande de soumission ou pour obtenir de plus amples renseignements sur ce programme, nous vous invitons à communiquer avec nous en composant un des numéros mentionnés ci-dessus ou visitez notre site web.